

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 mars 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 44 + 8 Pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. P. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT, MM. D. FOLLENIUS, J.M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. S. FERTIG -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Y. KLEIN - Pouvoir à M. G. SAND -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°4 : Vente d'un terrain dans le Parc Intercommunal d'Activité de Bouxwiller

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 29 septembre 2011 fixant les prix de vente des terrains des Parcs Intercommunaux d'Activité (PIA) de Bouxwiller et d'Ingwiller,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 29 mars 2012 précisant le régime de TVA applicable aux ventes de terrains des PIA de Bouxwiller et d'Ingwiller,

Vu la demande des crédits bailleurs ALSABAIL et NATIOCREDBAIL,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de VENDRE**, dans le Parc Intercommunal d'Activité de Bouxwiller aux crédits bailleurs ALSABAIL et NATIOCREDBAIL au prix de 1 200 € HT / are soit 1 373,28 € /are TVA sur marge comprise soit 253,31 ares x 1 373,28 € = **347 865,56 € TVA sur marge comprise** un terrain de 2 hectares 53 ares et 11 centiares constitué des parcelles cadastrées :

- 365/12 d'une contenance de 9,62 ares en Section 20
- 371/12 d'une contenance de 53,75 ares en Section 20
- 375/12 d'une contenance de 58,22 ares en Section 20
- 401/257 d'une contenance de 113,15 ares en Section 20
- 436/249 d'une contenance de 18,57 ares en Section 20

*** de PRÉCISER** qu'à ces prix de vente se rajouteront l'ensemble des frais de géomètre (procès-verbal de division parcellaire, procès-verbal d'arpentage, abornement, utilisation du Livre foncier informatique, publication au portail Géofoncier) avancés par la Communauté de Communes ;

*** de CHARGER** le notaire choisi par l'acquéreur du règlement des ventes ;

* de REMBOURSER à la société AERA SA les 36 208,80 € qu'elle a versés au moment de la réservation de ce terrain en 2017 ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que tout autre document à intervenir.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Pierre GANGLOFF
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président